



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
20/09/2023	20/09/2023	19	10	14	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric		X	Mr PELLIZZARI Gérard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mr GLADE Alain
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MARTINEZ Sonia		

Délibération n°2023-09-26-04

Résultat du vote

19 pour

**Objet : Validation de l'avenant au Contrat Bourg-centre 2022-2028 à signer entre la commune de Briatexte, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département du Tarn**

La Région Occitanie a engagé, en 2021, une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028 conforme aux objectifs du Pacte Vert Occitanie 2040 et adopté en décembre 2021 les grands principes de la nouvelle génération de contrats Territoriaux Occitanie et Contrats bourgs-Centres pour la même période. La politique territoriale régionale vise à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT. Le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

- la promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- le rééquilibrage territorial,
- l'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Dans ce cadre, la Région a souhaité renouveler les Contrats Bourgs-centres par avenant pour la période 2022-2028 pour les contrats déjà conclus. Ils constituent un sous-ensemble du Contrat territorial Occitanie signé avec la Communauté d'Agglomération et le Département le 30 mai 2023. Ainsi, les projets identifiés dans les Contrats Bourgs-Centres seront inscrits au Programme opérationnel annuel du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération.

Le Département du Tarn, signataire du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et des Contrats Bourgs-centres 1ère génération, a souhaité renouveler son engagement auprès des territoires dans le cadre de ces partenariats et être signataire des avenants aux Contrats bourgs-centres 2022-2028.

Par ailleurs, les Contrats Bourgs-centres s'inscrivent dans la politique bourgs-centres et Cœurs de village de l'Agglomération, qui vient compléter le dispositif régional pour soutenir les communes dans la réalisation des projets inscrits dans leur contrat, d'une part au titre des compétences communautaires (Habitat revitalisation des centres anciens, OPAH renouvellement urbain et de droit commun, soutien à la production de logements locatifs publics et de logements sociaux, Economie soutien au commerce et à l'artisanat, mobilité plan vélo, ...), d'autre part au titre de l'ingénierie de projets proposée aux communes (conventionnement avec le CAUE, appui en ingénierie des financements extérieurs, fonds de concours).

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé avec la Région, le Département, la Communauté d'agglomération un contrat Bourg-Centre Occitanie/ Pyrénées Méditerranée pour la période 2019-2022. Ce contrat constitue la feuille de route stratégique de développement et de valorisation de la commune et de ses fonctions de centralité et comprend un programme d'investissements pluri-annuels.

Il propose de poursuivre la dynamique de développement et de valorisation du bourg-Centre en concluant un avenant à ce contrat.

Vu le Contrat Bourg-centre de la Commune de Briatexte validé le 10/09/2019 ;

Vu la délibération n°185-2023 du 10 juillet 2023 de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet validant les projets d'avenants aux Contrats Bourgs-Centres 2022-2028 des 12 communes Bourgs-Centres ;

Considérant le projet d'avenant au Contrat Bourg-Centre de Briatexte pour la période 2022-2028 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **DE VALIDER** le projet d'avenant au Contrat Bourg-Centre de la commune de Briatexte 2022-2028 tel que présenté et annexé,
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ce Contrat avec la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, le Département du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et tout autre partenaire à associer et à faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

